Langue - Anglais appliqué à la pratique notariale

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

Perfectionner la maîtrise de l'Anglais juridique, dans la perspective d'une relative autonomie au cours du stage obligatoire de 3 mois en étude notariale, puis de la poursuite de la formation en vue de l'obtention du Diplôme supérieur de notariat (DSN). A noter que le stage de 3 mois dans le cadre du Master 2, puis le stage de 2 ans en vue de l'obtention du DSN peuvent se dérouler, pour partie, à l'étranger ou susciter le traitement d'une clientèle étrangère.

Compétence à acquérir :

Maîtriser, en langue anglaise, les connaissances fondamentales relatives à l'organisation des professions en relation avec le droit patrimonial dans les pays de Common Law.

Document susceptible de mise à jour - 09/12/2025
Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16